

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LAGUIOLE

Nombre de conseillers	
Afférents au Conseil municipal	15
En exercice	15
Présents	10
Votants	14
Date de convocation et d'affichage : 16/02/2023	

Séance du 23 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois février, à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de LAGUIOLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal de Laguiole, sous la présidence de Monsieur Vincent ALAZARD, Maire.

Présents : M. ALAZARD Vincent, Maire,

MOULIADE Nadège, SALVAN Henri, PREVINQUIERES Françoise, BATUT Daniel, BRAS André, CANITROT Yveline CHAUFFOUR Cathy, QUINTARD Noëllie, ROUX Joëlle,

Absents/Procurations : MIQUEL Christian a donné pouvoir à Vincent ALAZARD, COUTOU Stéphanie a donné pouvoir à CHAUFFOUR Cathy, Guillaume GRAL a donné pouvoir à SALVAN Henri, MIJOULE Benoît a donné pouvoir à MOULIADE Nadège

DURAND Honoré était excusé

Secrétaire de séance : PREVINQUIERES Françoise est élue secrétaire pour toute la séance.

DELIBERATION n°9.2 : Echange foncier : SABRIE Francis - Commune

A la faveur d'un arrangement familial, Monsieur et madame SABRIE ont souhaité mettre au clair les limites de propriété et régulariser l'emprise de la voirie.

Après exposé de la situation, et du document d'arpentage, Monsieur le Maire propose de procéder à la cession comme suit :

Ancienne situation		Nouvelle situation		
Parcelle A49 SABRIE FRANCIS	22a20ca	Dénomination provisoire A	SABRIE LIONEL	8a27ca
		Dénomination provisoire B	COMMUNE DE LAGUIOLE	13a70ca
		Dénomination provisoire C	SABRIE LIONEL	4ca
Parcelle A50 SABRIE FRANCIS	11a25ca	Dénomination provisoire D	SABRIE LIONEL	4a51ca
		Dénomination provisoire E	COMMUNE DE LAGUIOLE	4a35ca
		Dénomination provisoire F	SABRIE SOPHIE	2a39ca

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

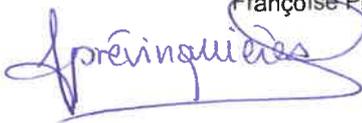
- **Approuve** le plan d'arpentage et la nouvelle situation cadastrale établit par ABC Géomètre
- **Emet** un avis favorable à l'échange à titre gratuit
- **Précise** que les frais seront à la charge du demandeur
- **Charge le maire**, son adjoint délégué ou son représentant de réintégrer les parcelles dans le domaine public de la commune.
- **Autorise** Monsieur le Maire, son adjoint délégué ou son représentant à signer tous documents et actes notariés à intervenir.

Pour : 14	Abstention :	Contre :
-----------	--------------	----------

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance
Françoise PREVINQUIERES,

Le Maire de Laguiole
Vincent ALAZARD.




Délais et voies de recours : Conformément à l'article R 421-1 du code de Justice administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Toulouse territorialement compétent, situé 68, rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal peut être saisi par courrier ou via l'application informatique <http://www.telerecours.fr>

Une réclamation peut également être exercée contre cet acte auprès de l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux. Le silence de l'auteur de l'acte vaut acceptation de l'acte. Toutefois, le silence gardé pendant deux mois sur une réclamation vaut décision implicite de rejet.
Recueil n° 28702/2023

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
et publication ou affichage le